

MOBILITÉ

Vélo à assistance électrique,
Green Bus et CarPostal

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Demandeur	
Nom, prénom :	
Adresse :	
NPA, localité :	
Téléphone :	
Date de naissance :	
E-mail :	

2. Subvention d'un abonnement
<input type="checkbox"/> Mobilis zone 25

3. Subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique	
Type :	<input type="checkbox"/> neuf <input type="checkbox"/> occasion
Marque et modèle :	
Prix (hors taxes et autres subventions déduites) :	
Revendeur :	
Utilisateur principal et relation avec le demandeur :	

4. Conditions d'obtention des subventions

- La subvention à l'achat d'un **vélo électrique** se monte à Fr. 300.-- pour un vélo neuf et, pour un vélo d'occasion, 10% du prix d'achat (après déduction d'éventuels rabais ou autres subventions et taxes), jusqu'à concurrence de Fr. 300.--.
- La subvention pour l'achat d'un **abonnement annuel Mobilis** pour la zone 25 s'élève à 50% du prix d'achat, jusqu'à concurrence de Fr. 330.--.
- Ces subventions sont réservées aux personnes ayant leur **résidence principale à Rolle**.
- Le demandeur acquiert le vélo électrique en Suisse, auprès d'un revendeur agréé, pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins d'une année après son achat.
- La subvention à l'achat d'un vélo électrique n'est accordée qu'une seule fois par habitant.
- Les demandes de subvention sont cumulables.

5. Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

Pour toute demande :

- copie d'une preuve de paiement
- copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- copie recto-verso de la carte bancaire ou postale pour le remboursement

Pour les vélos électriques :

- copie de la facture ou document équivalent

Pour les abonnements Mobilis, en sus de la preuve de paiement :

- copie de la carte ou de l'abonnement

6. Procédure

- Les demandes doivent être effectuées au moyen du présent formulaire, accompagné de la facture acquittée du véhicule/abonnement, avec mention du nom du requérant. Sont prises en compte les demandes transmises au maximum 2 mois après la date d'achat du vélo électrique/abonnement.
- **Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.**
- Les demandes sont adressées aux Services techniques, Grand-Rue 44, 1180 Rolle - 021 822 44 30 - technique@rolle.ch.
- Après vérification de la demande, les Services techniques font parvenir au demandeur une confirmation de l'octroi ou non de la subvention.
- Le montant de la subvention allouée sera versé dans un délai de 30 jours sur votre compte bancaire ou postal, selon copie de votre carte (voir point 5 ci-dessus).
- **La subvention sera versée dans les limites du budget de l'année en cours. Dans le cas où le budget est épuisé, le versement est reporté sur l'année suivante.**

7. Signature

Le/la soussigné/e confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 4).

Lieu, date :

Signature du demandeur :